



VERSAILLES



versailles@sgen.cfdt.fr - 01 40 90 43 31

23 place de l'Iris, 92400 Courbevoie

CTSD assistance éducative

Vendredi 10 juin 2022

Monsieur le Directeur académique,
Mesdames, Messieurs les membres du CTSD,

La préparation de la prochaine rentrée scolaire suscite de vives inquiétudes. De toute évidence, ce sera la pire en terme de couverture des postes par des agents titulaires. Nous avons tous eu connaissance des chiffres alarmants des admissibilités aux concours enseignants, du premier et du second degré. Ils jettent une lumière crue sur la désaffection pour ces concours. Ces métiers n'attirent plus...

Des mesures sont prises : relance d'un concours exceptionnel, recrutement et reconduction de contractuels et les fameux « Job dating » sur toute l'académie où comment devenir professeur contractuel en 30 minutes sans les diplômes !

Mais ce ne sont que des mesures de court terme qui ne pourront endiguer la désaffection croissante pour le métier d'enseignant, et plus généralement ceux de l'Éducation nationale, particulièrement en région francilienne.

Mais revenons à l'ordre du jour de ce CTSD : la répartition en AED pour le département. Celle-ci est aussi problématique. La dotation académique évolue peu. Celle du 91 est inchangée. Les moyens en AED sont notoirement insuffisants partout dans l'académie !

Pour répartir les moyens en AED entre les 4 départements, le rectorat utilise un barème. On s'attend donc à ce que la dotation départementale soit la même que celle du barème. Il n'en est rien ! Encore cette année, le département de l'Essonne est sous doté ! Le nombre d'AED pour le 91 est inférieur au barème. C'est à se demander pourquoi en établir un si c'est pour ne pas le respecter !

Pourquoi les départements des Yvelines et des Hauts de Seine, à l'inverse, voient leur dotation départementale supérieure à celle du barème ? Ces deux départements sont pourtant plus favorisés, alors pourquoi font-ils l'objet d'une protection dont ne bénéficie pas l'Essonne ? Est-ce une volonté politique ? Avez-vous des réponses à cet état de fait ?

Rappelons que l'Essonne est le département français le plus touché par les rixes entre bandes rivales, entre quartiers. L'actualité récente a montré que même les zones dites calmes sont aussi concernées. Cette donnée, qui ne peut-être inconnue du rectorat, n'a semble-t-il pas été prise en compte pour la dotation départementale. L'année scolaire prochaine, encore, il nous faudra faire avec, en moyenne, 1 AED pour 102 collégiens et 1 AED pour 151 lycéens. Quant au nombre de CPE, celui-ci est tout aussi indigent pour faire face aux besoins. Comment assurer la sécurité de tous dans les établissements sans un encadrement en nombre pour faire face à ce genre de situation ?

Mais entendons nous bien, il ne s'agit pas de prendre des postes sur les deux départements protégés pour les affecter sur l'Essonne et le Val d'Oise ! Faute de moyens (décidés par le ministère), notre académie ne peut corriger les inégalités de dotations en AED.

Il est difficile de retirer des postes dans un établissement même si d'autres en manquent cruellement. Nous assistons et déplorons une gestion de la pénurie !

Le SGEN-CFDT demande que les dotations des établissements augmentent à hauteur des besoins. Le maintien des dotations des uns ne doit pas se faire au détriment des autres.

Aussi, nous rappelons les fortes augmentations d'effectifs sur le département depuis des années. Les dotations en AED, CPE ne suivent pas l'évolution démographique. Plus d'élèves et toujours le même nombre de personnels avec le même nombre d'établissements.

Le bâti de nombreux établissements ne permet plus d'absorber ce flux d'élèves supplémentaires et rend difficile la surveillance. La surpopulation, la promiscuité qui en découle, l'architecture hasardeuse des établissements et pour certains leur vétusté multiplient les risques d'incidents et d'accidents, favorisent la violence entre élèves. Le quotidien professionnel des AED et CPE est marqué par le manque de moyens humains pour encadrer les élèves, faire face à la surpopulation tout en tenant compte de la réalité bâtiminaire des établissements. Ils ne peuvent assurer leur mission dans de bonnes conditions. Comment peuvent-ils accompagner au mieux les élèves quand vous-même êtes angoissé par des conditions de travail qui ne vous le permettent pas ? Les conditions de travail et d'accueil seront l'année prochaine aussi fortement dégradées que les années passées.

Le manque de reconnaissance des AED par l'institution est aussi inacceptable. Trop d'AED achèvent leurs six années de contrat sans perspective professionnelle. Et ce, alors même qu'ils ont développé tout au long de leur service des compétences éducatives indéniables. Le Sgen-CFDT appelle à une réflexion collective sur le statut d'AED et les perspectives de parcours professionnels qui y sont liées. Aussi, à quand la parution du décret octroyant les primes REP et REP+ pour les AED.

La répartition des AED permettra, encore, l'année scolaire prochaine, un fonctionnement chaotique des établissements, maltraitant les personnels et les usagers.

Le SGEN-CFDT demande un recrutement massif d'AED, CPE pour couvrir les besoins, suivre l'évolution démographique et sociale de la population scolaire, compenser les architectures particulières ou la vétusté des établissements enfin assurer une véritable égalité entre élèves quelque soit sa filière, ses origines sociales, son lieu de résidence dans le respect des valeurs de notre République.

Magalie PEREZ, représentante du Sgen-CFDT au CTSD de L'Essonne